



CONTRAT DE SAILLIE

Visavi d'Ivraie

AA

SAISON 2024

Vendeur :

HARAS D'ÉLAH

7 Lance - 63190 Bort-l'Étang

06.79.82.73.71

harasdelah@orange.fr

n°Siret : 809 749 393 000 17

Acheteur :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Mail :

CONDITIONS DE VENTE

L'acheteur achète au vendeur une saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

Semence congelée de 2 doses de 6 paillettes

par 2 chèques à l'ordre de SAS HARAS D ELAH OU

par virement bancaire pour cela utiliser :

IBAN : FR76 3000 3019 7000 0200 4429 130 BIC SOGEFRPP

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé.

Aucune dose ne sera expédiée avant réception dudit contrat en 2 exemplaires et des 2 chèques du montant total de la saillie, qui se décompose de la façon suivante :

- 1 ère fraction : réservation et frais techniques 189,58 € ht (TVA 5,5 %) soit **200 € ttc**
+ Frais de transport Eurogen

2 ème fraction :

Au 1^{er} Octobre si jument pleine : 521,33 € ht (TVA 5,5%) soit **550 € ttc**

Poulain vivant 48 H : 710,91 € ht (TVA 5,5%) soit **750 € ttc**

L'utilisation du restant de paillettes sur une autre jument sera soumise à un nouveau contrat uniquement pour cette même saison, dans lequel les frais techniques et de 1 ère fraction ne seront pas facturés, les frais de la 2^{ème} fraction restant inchangés.

Le certificat de saillie ne sera remis qu'après encaissement intégral de la saillie

Nota Bene : Si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance le certificat vétérinaire devra nous être renvoyé.

Le contrat peut être reporté l'année suivante pour **le même étalon et une même jument**, uniquement pour la saison 2025 (uniquement sur stock restant).

Un certificat vétérinaire de vacuité sera exigé.

Le solde "Poulain Vivant" restera au même tarif que celui de la saison 2024.

Les frais techniques seront à repayer en 2025.

Attention le report de saillie de cet étalon dépendra de la limite des stocks disponibles

Le transport de la semence sera effectué par la société **EUROGEN** à destination de l'adresse indiquée ci-dessous, par l'acheteur.

CONDITIONS D'UTILISATIONS

La saillie est réservée pour la jument :

n°Sire : ; Race :

Pour un produit : AA

Envoi de la semence à destination du centre de mise en place :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Tel :
Personne référente sur place :
Mail :

La semence envoyée à l'acheteur ne pourra être utilisée que pour cette seule jument.

L'ISCI n'est pas autorisée.

La revente de paillettes est strictement interdite

La semence congelée non utilisée reste la propriété du HARAS D'ÉLAH et devra être retournée en fin de saison de monte.

FRAIS ANNEXES A LA SAILLIE

Les frais de mise en place, pension, suivi gynécologique, analyses éventuelles ou autres, inhérents à l'insémination sont à la charge de l'acheteur en sus, dans le centre d'insémination de son choix.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DE L'ACHETEUR

L'acheteur atteste avoir lu et accepté les conditions de vente et d'utilisations ci-dessus, et déclare souscrire à une saillie de **Visavi d'Ivraie** pour la saison 2024, en semence congelée.

Fait à :

Le

L'acheteur

Le HARAS D'ÉLAH